RCS : MONT DE MARSAN
Code greffe : 4002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00053
Numéro SIREN : 394 142 285
Nom ou dénomination : ABL

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2020 sous le numéro de dépôt 3078

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise SAS A.B.L. "Au Bon Landais" — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 240, Avenue Paul Doumer 40600 BISCARROSSE

SIRET 3 9 4 1 4 2 2 8 5 0 0 0 2 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 30/09/2019

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	92 395	030 80 778	11 617
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
		Total I (5)	044	92 395	048 80 778	11 617
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	170	066	170
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	497	074	497
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	65 642	086	65 642
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	66 309	098	66 309
		Total général (I + II)	110	158 704	112 80 778	77 926

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 622
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	762
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	65
	Résultat de l'exercice	136	3 441
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	11 891
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 677
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 58 093)	172	60 358
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	66 035
	Total général (I + II + III)	180	77 926

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	7 715
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

le 06/12/2020

B 2078/2020

TRIBUNAL DE COMMERCE MONT-DE-MARSAN

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SAS A.B.L. "Au Bon Landais" — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/09/2019

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR : 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue	Biens			215		214	
		Services *			217		218	47 826
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production					222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	81
				Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	47 907
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	1 174
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier :					242	33 551
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	131			244	941
	Rémunérations du personnel *						250	1 534
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	1 505
	Dotations aux amortissements *						254	4 624
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
				Total des charges d'exploitation (II)			264	43 328
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	4 579
Produits financiers (III)		280	191	Charges financières (V)			294	721
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					300	9
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	599
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	3 441

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 : 312 — 3 441 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles *						322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324	599
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330	9
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986		ZFU-TE (44. *octies* et *octies* A)	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981		JEI (44. *sexies* A)	989			
	ZRD (44. *terdecies*)	127		ZRR (44. *quindecies*)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. *undecies*)	990			
	ZFA (44. *quaterdecies*)	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992			
	Droit divers : Créance due au report en arrière du déficit				346			350 53
	Droit divers : Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*)				655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	352	3 996 — 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
	Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	370	3 996 — 372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFiP N°2033-B-SD 2019

Extension

SAS A.B.L. "Au Bon Landais"

Détail des réintégrations diverses (total reporté en zone 330)	Montant
penalité	9

Détail des déductions diverses (total reporté en zone 350)	Montant
cice	53

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SAS A.B.L. "Au Bon Landais" Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial 400		402	404	406	
	Autres 410		412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains 420		422	424	426	
	Constructions 430		432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels 440		442 7 715	444	446 7 715	
	Installations générales agencements divers 450	81 538	452	454	456 81 538	
	Matériel de transport 460		462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles 470	3 142	472	474	476 3 142	
Immobilisations financières 480			482	484	486	
TOTAL 490		84 680	492 7 715	494	496 92 395	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532 1 213	534	536 1 213
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540 73 013	542 3 411	544	546 76 424
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560 3 142	562	564	566 3 142
TOTAL		570 76 154	572 4 624	574	576 80 778

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL 578		580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1) 579			Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 *terdecies*)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

AM.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

DGFiP N° 2033-D-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS A.B.L. "Au Bon Landais" — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	960	
Total des déficits restant à reporter	970	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	4 783
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 508
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

HM.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise: SAS A.B.L. "Au Bon Landais"			Néant ☐*
Exercice ouvert le: 01/10/2018 et clos le: 30/09/2019		Données en nombre de mois	1 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1,00
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ / . / /	160	/ /	/ /
Date de cessation				/	/

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs.*

"Certifié conforme à l'original"

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

SAS A.B.L. "Au Bon Landais"

S.A.S. au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 240, Avenue Paul Doumer

40600 BISCARROSSE
R.C.S : MONT DE MARSAN B 394 142 285

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/03/2020
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2019

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/09/2019** faisant ressortir **un bénéfice de 3 440,90** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **65,26** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **3 506,16** Euros.
L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **3 506,16** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 3 506,16 Euros

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter **un bénéfice de 3 440,90** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 3 506,16 Euros
-

Pour copie certifiée conforme
Le Président

SAS A.B.L. "Au Bon Landais"
S.A.S. au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 240, Avenue Paul Doumer

40600 BISCARROSSE
R.C.S : MONT DE MARSAN B 394 142 285

Monsieur le Greffier
du Tribunal de Commerce de MONT DE MARSAN
BP 257
7 place Francis Planté
40005 MONT DE MARSAN CEDEX

Le 30/03/2020

Objet : Dépôt des comptes annuels
de l'exercice clos le 30/09/2019

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants à savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 30/09/2019,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à la collectivité des associés et la résolution votée,

Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président

